



En invalidité ais-je droit à la CMUC?

Par **henri5**, le **08/01/2011** à **01:56**

Bonsoir à tous voici ma question : je suis en invalidité et à ce titre je perçois un complément de revenu qui est l'allocation supplémentaire invalidité (A.S.I. somme récupérable sur succession donc un « prêt »). Toutes les années précédentes, vu mes faibles revenus et comme l'A.S.I. Ne figurait pas comme revenu déclaré, je bénéficiais de la C.M.U.C. mais en décembre 2010, lors de mon renouvellement avec les mêmes revenus déclarés que les années précédentes, la sécu me prive de cette CMUC car ils ont cette année inclus l'ASI comme revenus. Une employée de la sécu m'a dit que c'était normal sans m'apporter aucun texte de ce changement je dois la croire sur parole! Quelqu'un peut-il me confirmer ou infirmer cette information en me donnant les textes de loi ou règlements ou autre ? Je souhaiterai contester cette décision mais je n'ai pas d'arguments pour le faire. D'avance, merci pour vos réponses